



Charte du candidat et membre de l'équipe de France d'agility FMBB

Les participants aux sélectifs de l'équipe de France d'agility FMBB sont tenus :

- ➡ à montrer un esprit d'équipe et sportif exemplaire, aussi bien sur le terrain qu'en dehors (réseaux sociaux,...).
- ➡ A faire preuve de respect, de solidarité, d'humilité et de bienveillance envers les participants et coéquipiers.

En particulier, ils s'engagent à :

- ➡ Respecter l'intégrité physique et mentale de leur chien en toutes circonstances, pas de mauvais gestes, ni de mauvais traitements pendant ou en dehors des compétitions.
- ➡ Respecter le matériel, le personnel et l'environnement des infrastructures mises à disposition pour les compétitions de sélection, les entraînements et les compétitions internationales (y compris pour l'hébergement).
- ➡ Respecter les juges et leurs décisions.
- ➡ Suivre les directives et les consignes du sélectionneur, du responsable agility et du comité CFCBB.

En cas de diffamation ou de mauvais comportements, le candidat sera exclu de la sélection pendant 2 ans.

Lors de la nationale d'élevage et des 2 autres sélectifs, les candidats devront aider sur les terrains d'agility selon le planning établi par les organisateurs. Si pour quelques raisons que ce soit, le candidat ne peut pas garantir son aide, il s'engage à trouver une personne pour le remplacer.

Les sélectionnés devront participer **obligatoirement** aux entraînements de l'équipe de France agility FMBB.

Lors de l'annonce des sélectionnés et si la date des CDM est connue, ceux-ci devront dire dans un délai d'un mois, s'ils covoitent avec l'ensemble de l'équipe afin d'organiser au mieux le déplacement. Le candidat s'engage à ne pas changer d'avis.

Si la date des CDM n'est pas connue et à l'annonce de celle-ci, le candidat dispose d'un délai de 15 jours pour faire son choix et s'engage à ne pas changer d'avis.

Le candidat, lors du championnat du monde accepte de vivre dans le même hébergement que l'ensemble de l'équipe de France et de prendre l'intégralité des repas en commun.

Le candidat peut venir accompagné de sa famille mais il devra le dire dans les mêmes délais que le paragraphe ci-dessus.

Il sera demandé d'aider au financement du voyage pour le championnat du monde en proposant et organisant des stages, trouver des sponsors, tombola etc.. En cas de non-participation, aucune aide financière ne sera donnée par l'association Agility France FMBB.

Tout participant qui ne respecterait pas la charte, ne pourra pas prétendre à la sélection et à la participation au championnat du monde FMBB 2025.